

Image not found or type unknown



Droit de conso si je casse je paye ?

Par **cathy131070_old**, le **03/12/2007 à 12:36**

Bonjour, rnJ'ai pris un objet dans un magasin de déco. Cet objet est tombé de mes mains, et a cassé. le commerçant est il en droit de me réclamer le prix de l'objetrnmercirnici une boule de Noël à 2€50